**Foire aux questions**

**Section Abibac – Lycée Fustel de Coulanges**

* *Nous n’habitons pas le secteur Abibac du Lycée Fustel de Coulanges, notre enfant peut-il tout de même y intégrer la section Abibac ?*

Le recrutement en Abibac étant sectorisé, les élèves sont affectés dans la section Abibac de leur secteur. Des demandes de dérogations peuvent toutefois être formulées.

* *Nous n’habitons pas le secteur Abibac du Lycée Fustel de Coulanges, notre enfant peut-il quand même intégrer la section Abibac s’il demande par ailleurs une option qui n’est pas proposée dans son lycée de secteur Abibac ?*

Les options en secondes ne constituent pas un motif de dérogation.

* *Nous hésitons entre un parcours Abibac et un parcours OIB. Quelles sont les différences entre les 2 ?*

Les deux parcours permettent d’obtenir le diplôme de l’Abitur. Les modalités d’obtention différent cependant : les matières en Abibac (littérature et HG) ont un poids légèrement plus léger dans le baccalauréat qu’en OIB, elles représentent 30 coefficients sur 120. En histoire-géographie, les méthodes et contenus diffèrent également.

* *Le cursus Abibac est-il compatible avec la spécialité Arts Plastiques en première ?*

Oui. Il faut bien distinguer l’option Arts Plastiques (à partir de la seconde) et l’enseignement de spécialité Arts Plastiques (à partir de la première). Même si les élèves n’ont pas suivi l’option Arts Plastiques en secondes, ils peuvent être acceptés sur dossier en spécialité Arts Plastiques en première.

* *Les élèves de la section Abibac constituent-ils une seule et même classe ou bien sont-ils dispersés dans les différentes divisions ?*

Les élèves en section Abibac forment une classe.

* *Quel est le profil linguistique des élèves en Abibac ?*

Les élèves en Abibac ont des profils variés : souvent issus de cursus bilingues ou bilangues, parfois de familles binationales.